



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 janvier 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme EL MOTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-006 : SUBVENTION CFA DIJON POUR LES APPRENTIS

Vu la demande du CFA Bâtiment Bourgogne Franche-Comté de Dijon,
Considérant qu'un apprenti résidant de la commune est scolarisé dans cet établissement,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer la subvention suivante pour les établissements de formation professionnelle en alternance accueillant des jeunes domiciliés à Clamecy, à hauteur de 50 euros par apprenti :
 - Bâtiment CFA Bourgogne-Franche-Comté : 50 €

Suivent les signatures.
